



## Le rôle social du préventeur

Le préventeur santé et sécurité au travail agit dans une sphère entre encadrement et salariés donc également en lien étroit avec les IRP (1).

- Est-il partisan ? et doit-il l'être ?
- Est-il réellement objectif ? et comment peut-il l'être ?

Ces sont des questions que vous trouverez peut-être ridicules selon votre positionnement dans l'entreprise, cependant chaque préventeur peut et doit se poser ces questions.

Certains éléments sont incontournables et factuels :

- un accident du travail ou une maladie professionnelle (*quoique vérité ici, erreur ailleurs...*)
- la réglementation
- ...

Sur le point de la réglementation, tout est vrai jusqu'à ce que la jurisprudence fasse évoluer chaque sujet.

Dès lors, le préventeur que je suis se positionne en garant des règles et parfois en conciliateur ou facilitateur. Un acte de prévention est avant tout une façon de manager et de partager sur la santé et la sécurité en général ou certains diront du bien être.

Parler d'un risque, c'est déjà régler une partie du problème. Lorsque le salarié craint de s'exposer à un risque et donc de travailler selon les exigences de son poste par manque d'information c'est un potentiel facteur de RPS(2) (*je suis légitime d'avoir des craintes, on ne me dit pas tout*).

Aujourd'hui, par exemple, un retour d'expérience quasi quotidien nous montre que les produits que nous utilisons dans nos laboratoires d'analyses évoluent vers des classements plus nocifs pour la santé que ce que nous "pensions".

En parler, c'est déjà se protéger :

- le salarié comprend les précautions qui entourent les manipulations et il active plus facilement les moyens en place.
- l'entreprise peut se pencher sur le problème concret de la substitution si cela est possible ou s'orienter vers des protections collectives voire tout autre moyen de prévention adapté.

Peut-on être partisan ? je suis certain que nous avons tous notre sensibilité et donc qu'il existe des sujets que nous abordons d'une manière plus extrême que d'autres selon notre vécu professionnel et personnel ainsi que notre formation.

Sans prendre parti ouvertement pour les IRP, le préventeur est sans doute plus exigeant envers son entreprise lorsqu'il existe un lien particulier vis à vis d'un risque ou une pression institutionnelle particulière.

Le préventeur doit néanmoins se positionner en vecteur de performance d'entreprise, ainsi la fonction nécessite également de prioriser, hiérarchiser parfois des domaines difficiles à comparer : entre risque chimique, risque routier et RPS, est-ce possible?

Il est pourtant un vrai sujet commun de regroupement entre partenaires sociaux dans les termes de santé et sécurité au travail.

Le préventeur est l'un des acteurs pour faire de la santé des salariés une véritable dynamique durable au sein de l'entreprise :

- L'entreprise y trouve l'intérêt de préserver ses forces vives, l'ambiance de travail, aider dans les échanges avec les IRP,...
- les IRP et plus largement les salariés se retrouveront dans les réussites, la réduction de la pénibilité, les aménagements et une communication facilitée.

Le préventeur a un objectif qu'il ne doit pas perdre de vue, prévenir durablement les risques en agissant sur l'organisation, la technique et les Hommes.

@ votre écoute

Jerome

(1) Instances Représentatives du Personnel

(2) Risques Psycho-Sociaux